

Rapport de la Commission sur le préavis n° 17/12.2021 – section des infrastructures

Demande d'un crédit de Fr. 213'100.00 comprenant Fr. 110'200.00 pour financer le remplacement de la conduite d'eau potable et Fr. 102'900.00 pour financer le renouvellement de l'éclairage public à la rue du Pont-Levis

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :

- M. Jacques Rochat
- M. Marc-Antoine Siegwart
- M. Joël Tardy
- M. Carmelo Todaro
- M. David Clénin

S'est réunie le 10 janvier en présence de M. Stéphane Porzi, Syndic, et M. Ernesto Carrillo, Fontainier et responsable du service de l'eau, qui ont répondu à toutes les questions de la commission. Nous tenons à les remercier chaleureusement de leur disponibilité et l'accueil qu'ils nous ont réservé.

Vu que le crédit global demandé dans le préavis est de Fr. 213'000.00 et que les deux sous-montants ne sont pas votés séparément, la commission a jugé nécessaire de modifier le titre du présent préavis comme indiqué dans le rapport. La modification du texte s'est faite en accord avec la Municipalité et selon les consignes du préfet.

I. Préambule et contexte général

Les Services industriels de la ville de Lausanne (SIL) doivent remplacer leurs conduites de gaz sur le tronçon nord de la rue du Pont Levis, à savoir entre l'atelier Dessaux et le carrefour entre la rue du Pont-Levis et la rue du Motty.

La Municipalité souhaite profiter de ces travaux pour remplacer la conduite d'eau potable vétuste et l'éclairage public également vieillissant dans ce secteur. La consultation publique du dossier n'a pas rencontré d'opposition.

II. Description du projet de l'eau potable

La nouvelle conduite décrite dans le préavis sera posée dans la fouille prévue côté lac de la rue du Pont-Levis.

III. Description du projet de l'éclairage public

Quatre nouveaux mâts de l'éclairage public seront posés côté Jura de la rue du Pont-Levis, le mat situé au bas de la rue Motty sera remplacé et déplacé, la lanterne au coin du carrefour sur le bâtiment où se situe le vétérinaire sera changé.

IV. Description du projet de gaz des SIL

Les conduites de gaz actuelles se trouvent côté lac de la rue du Pont-Levis. La largeur de la fouille prévue est légèrement plus large que s'il y avait que les tuyaux du gaz à introduire.

V. Autres services

Swisscom et Romande Energie ont été consultés dans le cadre de ce projet mais n'ont pas de besoin d'utiliser la fouille.

VI. Organisation du chantier

Le chantier est organisé de façon à créer le moins d'inconvénients possibles pour les riverains et les commerces concernés. Le trottoir de la rue du Pont-Levis pourra toujours être emprunté par les usagers et les commerces restent accessibles.

La Commission relève que la Municipalité a tenu compte des besoins des riverains et des commerçants dans la planification du chantier.

Les travaux sont prévus pour avril/mai 2022 et devraient durer environ 2 mois.

VII. Estimation des coûts

Le détail des coûts pour le remplacement de la conduite de l'eau potable et pour le renouvellement de l'éclairage public est donné séparément dans le préavis.

Selon les informations reçues, nous pouvons relever que le coût global pour les travaux de génie civil est de l'ordre Fr. 161'000.00 et que le coût à supporter par la Commune est de l'ordre de Fr. 82'000.00. Si la fouille avait dû être réalisé uniquement pour la nouvelle conduite d'eau et pour le remplacement du câble d'éclairage elle aurait certes couté un peu moins chère, mais nous pouvons néanmoins constater que le fait de profiter des travaux pour les conduites du gaz permettent de réaliser une économie non négligeable.

Des économies sont également réalisées par rapport au constat photographique où 60% des coûts sont à la charge des Services industriels de la ville de Lausanne.

Les autres coûts listés dans le préavis sont des coûts inhérents aux travaux de remplacement de la conduite d'eau et au renouvellement de l'éclairage public.

Il est à soulever qu'une subvention de l'ECA sera accordée, mais ce montant qui n'est pas encore connu sera relativement dérisoire.

IX. Impact sur l'environnement

La commission constate que l'impact sur l'environnement de ces travaux est positif vu qu'ils permettent de réduire les fuites d'eau éventuelles, de diminuer la consommation d'électricité tant au niveau du pompage de l'eau et de l'éclairage et également de réduire la pollution lumineuse nocturne.

Le fait de creuser qu'une fois représente également un impact positif sur l'environnement.

X. Conclusion

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le présent préavis municipal
- Entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement de la conduite d'eau potable et le renouvellement de l'éclairage public à la rue du Pont-Levis ;
2. De lui accorder les crédits nécessaires, soit la somme de Fr. 110'200.00 pour l'eau potable et de Fr. 102'900.00 pour l'éclairage public ;
3. D'admettre que ces dépenses soient financées par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt ;
4. D'admettre que ces dépenses soient amorties en 10 ans, dès 2023 :
 - a. Par tranche de Fr. 11'000.00 pour l'eau potable, le solde la dernière année après déduction de la subvention de l'ECA ;
 - b. Par tranche de Fr. 10'200.00 pour l'éclairage public.
5. De prendre note que ces changements d'entraîneront pas de surcoût de fonctionnement.

Rapport établi à St-Prex, le 21 janvier 2022

Au nom de la Commission, le rapporteur

D. Clénin

David Clénin